Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
23/05/18	23/07/18	2018_006623

1. Intitulé du projet

BOISEMENT DE TERRE AGRICOLE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : SAINT MARC Prénom : PHILIPPE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale :

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale :

RCS / SIRET : Forme juridique :

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
47c	Premier boisement d'une superficie totale de plus de 0,5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Plantation de pin

Production de bois d'oeuvre

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Nettoyage de la parcelle

Préparation du sol

Plantation à 4M x 1,5M

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Débroussaillements

Eclaircies

Coupe rase

Plantation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
3,6758 ha	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Saint Pé Saint Simon
Section D
Parcelles 304, 297, 295, 294, 292, 276, 275, 274, 25

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 46°50'95" **Lat.** 63°26'80"6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"_ **Lat.** __°__'__"_
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

---

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas-par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Tempête, incendie
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aucune incidence nécessitant une évaluation d'impact

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à CASTELNAU D'AUZAN le 16.03.18

Signature

ARTHEMIS V2 - Echelle : 1/25000

CARTHEMIS V2 - Echelle : 1/5000

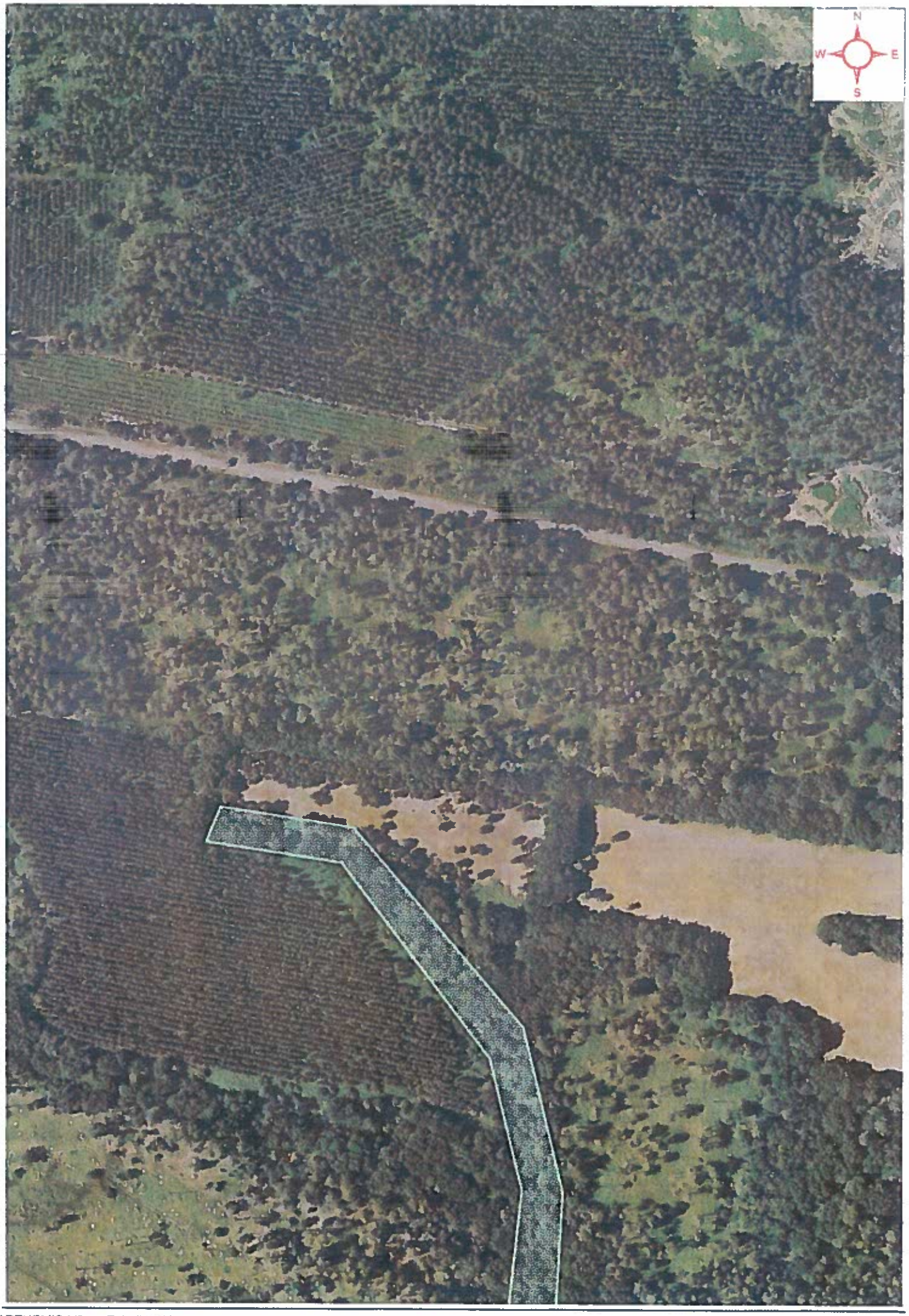

CARTHEMIS V2 - Echelle : 1/3125

1

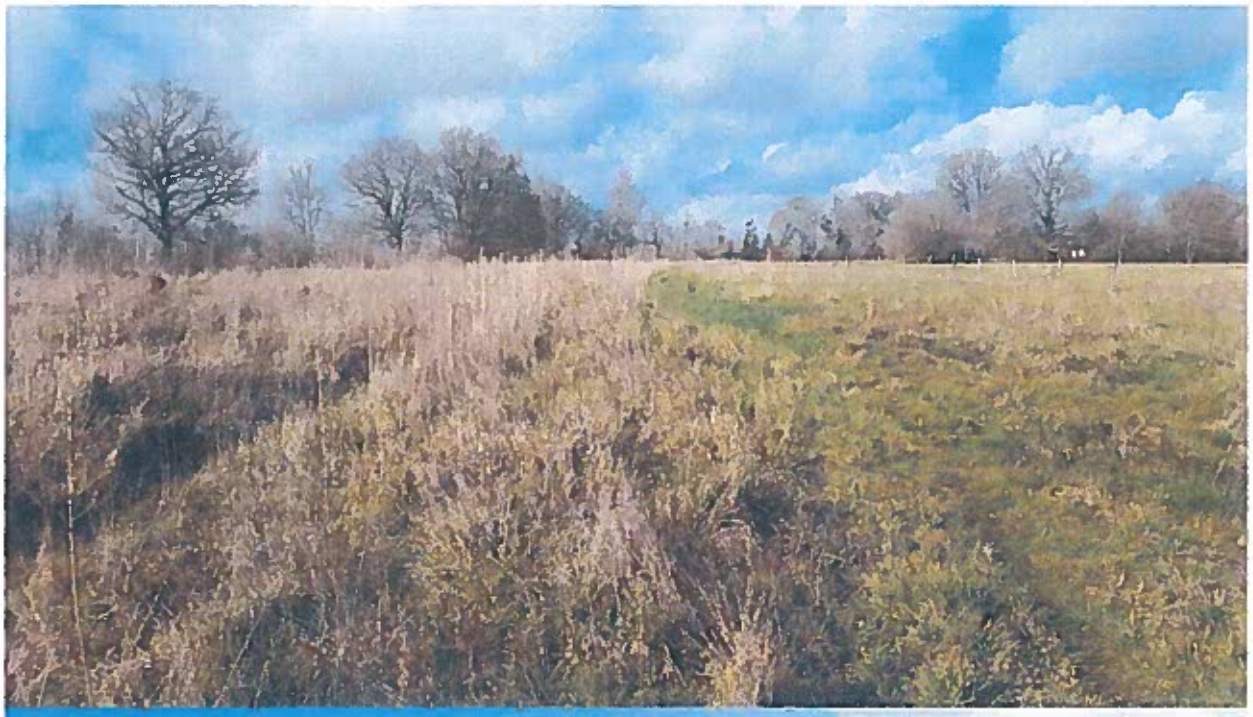

2

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (Incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)

Nom du Projet : Premiers boisements de 3.6758ha de terrains agricoles en pins
Propriétaire : M. SAINT MARC Philippe
Commune : Saint Pé Saint Simon (47)
Réf : 2018-6623_MHLH_incomplet
Affaire suivie par : Marie-Hélène Lapeyre-Hamoir

1-Description du contexte

La commune de Saint Pé Saint Simon est une commune reculée du Lot et Garonne, en limite avec les départements du Gers (32) et des Landes (40) et jouxte avec la forêt landaise.
L'écomomie locale repose principalement sur l'élevage, avec quelques cultures céréalières ainsi que de vignoble.
Le territoire est donc principalement agricole et se mélange avec la forêt, par le biais de petits bosquets, de parcelles feuillues sur les pentes, de quelques peupleraies localement ou alterne avec la culture du pin maritime.
Les terrains sont de nature sableuse avec un pH plutôt acide et une faible qualité agronomique.
Il s'agit d'une commune très rurale où la démographie ne cesse de diminuer depuis le début des années 1900.
Aujourd'hui, comme sur beaucoup de communes du secteur, il y a une forte déprise agricole et il est compliqué de trouver de jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer.
M. SAINT MARC Philippe a acheté un lot de parcelles sur la commune de Saint Pé Saint Simon. Son intérêt se portait sur les parcelles forestières pour la chasse à la palombe principalement. Les parcelles agricoles de ce lot n'ayant trouvé aucun acquéreur agriculteur malgré l'intervention de la SAFER, M. SAINT MARC souhaite les boiser plutôt que de les laisser à l'abandon.

2-Description de la zone d'implantation du projet

Le projet est constitué d'une ancienne prairie cultivée principalement et se situe à l'Ouest du bourg de Saint Pé Saint Simon, sur la section D, sur les parcelles 25, 274, 275, 275, 292, 294, 295, 297 et 304 au lieu dit « Boulogne ».
Les parcelles 292, 294, 295 et 297 sont relativement plates et constituent le point culminant du projet, à une altitude d'environ 130m. On peut y remarquer la présence d'une ancienne culture d'asperges abandonnée.
Les parcelles 274, 275 et 276 présentent une pente moins marquée orientée Sud-Est alors que la parcelle 25 présente une pente plus faible orientée Nord-Ouest.
On peu t noter la présence d'un fossé entre les parcelles 25 et 276. Celui-ci est complétèment ensevellit par des ronces et la végétation. L'altitude à cet endroit est d'environ 100m.

L'ensemble des parcelles du projet se situe à environ 305 mètres du Site Natura 2000 « La Gélise ».

2.1-Usage actuel sur la zone de réalisation du projet

Aujourd'hui toutes les parcelles sont laissées à l'abandon, plus aucune activité agricole n'est exercée.

2.2- Milieux naturels présents sur la zone

Ancienne prairie fraiche mésohygrophile.

2.3-Espèces faune et flore de la zone

Une visite sur le terrain a été organisée avec Mme FONT Marine, animatrice Natura 2000 du secteur.
Au niveau de la faune, la présence d'espèces « communes » liées à ce milieu ne fait aucun doute.
Des papillons, sauterelles, guèpes, abeilles et araignées, grillons ont d'ailleurs pu être observés.
Aucune espèce rare ou protégée n'a été recensé lors de cette sortie.
Au niveau de la flore, les espèces suivantes ont été relevées :

- Menthe sauvage (Mentha piperita)
- Millepertuis commun (Hypericum perforatum)
- Grande Ortie (Urtica dioica)
- Géranium Herbe à Robert (Geranium robertianum)
- Silène Enflé (Silene vulgaris)
- Liseron des champs (Convolvulus arvensis)
- Pissenlit commun (Taraxanum officinale)
- Carotte sauvage (Daucus carota)
- Achillée millefeuille (Achillea millefolium L.)
- Rumex crépu (Rumex crispus)
- Trèfle rampant (Trifolium repens L. 1753)
- Cardère Sauvage (Dipsacus fullonum)
- Mauve sylvestre (Malva sylvestris)
- Dactyle pelotonné (Dactylis glomerata)
- Avoine dorée (Trisetum flavescens)
- Coquelicot (Papaver rhoeas)
- Asperge (Asparagus officinalis L.)
- Origan (Origanum vulgare)
- Ronce commune (Rubus fruticosus)
- Cornouiller sauvage (Cornus mas)
- Orobanche du chanvre (Orobanche ramosa)
- Chardon des champs (Cirsium arvense)
- Fougère Aigle (Pteridium aquilinum)
- Eglantier (Rosa canina)
- Prunellier (Prunus spinosa)
- Orme champêtre (Ulmus minor)
- Saule marsault (Salix Caprea)
- chêne pédonculé (Quercus robur)
- Houlque Laineuse (Holcus lanatus)

3-Caractéristiques de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre du Natura 2000 « La Gélise » référencée FR7200741

Les données inscrites ci-dessous proviennent du formulaire standard de données correspondant à La Gélise. (http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200741)

Situation géographique :

Le site Natura 2000 de La Gélise représente 3785ha et se situe:

- 2 régions différentes : La Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie
- 3 départements différents : Le Lot et Garonne (47), Les Landes (40) et le Gers (32)
- 27 communes dont celle de Saint Pé Saint Simon (47)

Autres caractéristiques du site :

Cours d'eau en vallée alluvionnaire et réseau hydrographique en système sableux (ouest) ou mollassique (est).

Qualité est importance :

La diversitée des territoires traversés par la Gélise et ses affluents, combinés au fonctionnement particulier du lit majeur et à la gestion actuelle des milieux, offre de nombreux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Régime de propriété

100% des propriétés sont privés.

3.1-Les espèces faune et flore de la ZPS

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p	0	6	i	R	P	C	C	C	C
I	1060	*Lycaena dispar*	p			i	R	P	D			
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p	1	2	i	R	P	D			
I	1083	*Lucanus cervus*	p	50	50	i	C	P	C	B	C	B
I	1088	*Cerambyx cerdo*	p			i	P	P	C	B	C	C
F	1096	*Lampetra planeri*	p			i	C	P	C	B	C	C
R	1220	*Emys orbicularis*	p			i	C	P	C	B	C	B
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	p			i	R	P	C	B	C	B
M	1355	*Lutra lutra*	p			i	C	P	C	B	C	B
M	1356	*Mustela lutreola*	p			i	V	DD	D			
F	5318	*Cottus gaeri*	p			i	R	P	C	C	C	C

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Salamandra salamandra*									X	
A		*Alytes obstetricans*					X				X	
A		*Hyla meridionalis*					X				X	
A		*Rana dalmatina*					X				X	
A		*Lissotriton helveticus*									X	

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

3.2- Les milieux de la ZPS

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06: Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	6%
N08 : landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana	2%
N09 : pelouses sèches, steppes	9%
N10 : prairies semi-naturelles humides, prairies mésophines améliorées	1%
N15 : autres terres arables	44%
N19 : Forêts mixtes	38%

Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,95 (0,03 %)		M	D			
3260 *Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		0,04 (0 %)		M	B	C	B	C
4030 *Landes sèches européennes*		0,53 (0,01 %)		M	B	C	B	C
5130 *Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires*		0,34 (0,01 %)		M	B	C	B	B
6430 *Mégaphorbaies hygrophiles d'ourlets planiaires et des étages montagnard à alpin*		10,9 (0,29 %)		M	A	C	B	B
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		9,48 (0,25 %)		M	B	C	C	C
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	32,68 (0,86 %)		M	B	C	B	B
9190 *Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur*		5,25 (0,14 %)		M	A	C	B	C
9230 *Chênaies galico-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica*		47,41 (1,26 %)		M	B	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3- Vulnérabilité

L'amélioration de la qualité de l'eau, la bonne gestion des niveau d'eaux et le maintien de pratiques agricoles non intensives sont des enjeux pour le site.

La présence d'espèces animales invasives est également une menace pour le site. Le site de la Gélise est une proie à la colonisation des espèces végétales exogènes suivantes : Erable Negundo (Acer Negundo L.), Renouée du Japon (Fallopia japonica), Ailante ou Faux vernis du Japon (Ailanthus altissima (Mill.) Swingle), Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia L.), Buddleia (Buddleja davidii Franch.), Herbe de la pampa (Cortaderia selloana (Schult. & Scult.f.) Asch. & Graebn.) et Souchet robuste (Cyperis eragrostis Lam.).

Les inventaires terrain ont aussi relevé la présence d'espèces animales préjudiciables aux espèces d'intérêt communautaire par compétition (accès à la ressource etr adaptabilité aux changements de milieu) ou par les dégâts qu'elles occasionnent sur le milieu (destruction des herbiers, des berges) : Ecrevisse de Louisiane (Procambarus clarkii), Ecrevisse Américaine (Orconectes limosus), Ragondin (Myocastor coypus), Pseudorasbora (Pseudorasbora parva), Tortue de Floride (Trachemys scripta elegans), Vison d'Amérique (Neovison vison).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site :

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
H	A09	Irrigation		B
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		B
H	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		B
M	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
M	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		B
M	K01.01	Erosion		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A03	Fauche de prairies		I
H	A04	Pâturage		I
H	A05.01	Elevage		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
M	F03.01	Chasse		I

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

3.4 - Lien écologique avec le projet

Le projet visera à préserver au maximum la biodiversité existante ainsi que les écoulements (fossé entre les parcelles 22 et 276).

Les feuillus en bordure de parcelles seront préservés et ceux qui pourront s'installer naturellement au cours de la vie du peuplement seront conservés.

4- Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

L'impact négatif majeur du projet est la fermeture du milieu.

Néanmoins, la surface relativement faible du projet devrait avoir un impact limité, d'autant plus que le projet est attenant à un massif boisé.

4.1- Effets prévisibles du projet

Par le biais de la photosynthèse, les arbres contribuent à la production d'oxygène et sont donc source de vie.

Ils permettent de purifier l'air d'améliorer la qualité de l'eau par leurs feuilles et leurs racines.

Les arbres luttent contre l'érosion des sols et participent à la régularisation des écarts extrêmes de température.

La forêt assure également l'habitat (abri, protection et nourriture) pour une faune variée et n'empêche en rien le développement d'une flore diversifiée.

4.2- Mesures d'évitement et de réduction

Les interventions se feront sur les périodes les moins sensibles pour la faune et la flore (entre septembre et février) en s'assurant de la bonne portance des sols (intervention sur terrain sec) .